



RÉSEAU  
EUROPÉEN  
DES SERVICES  
NATIONAUX  
D'INSPECTION  
DE LA JUSTICE

# Assemblée Générale des membres du Réseau Européen des Services d'Inspection la Justice



Paris 12 décembre 2025

Etaient représentés à cette réunion l'ensemble des pays membres du RESIJ :

<b>ALBANIE</b> <b>HIJ AL</b>	<b>Mimoza KOCIU</b> Conseillère du Cabinet de la HIJ <b>Periand TETA</b> Inspecteur de la HIJ
<b>BELGIQUE</b> <b>HCJ BE</b>	<b>Daniel VAN DEN BOSSCHE</b> Président du Conseil supérieur de la justice de Belgique (CSJ) <b>Benedicte INGHELS</b> Vice-présidente du Conseil supérieur de la justice (CSJ)
<b>BULGARIE</b> <b>ISJC BULG</b>	<b>Teodora TOCHKOVA</b> Inspectrice générale du Conseil supérieur de la magistrature (ISJC) <b>Bilyana RAYCHINOVA</b> Expert du ISJC <b>Nina NIKOLOVA</b> Expert du ISJC
<b>ESPAGNE</b> <b>CGPJ ESP</b>	<b>Isabel REVUELTA de Rojas</b> Membre du Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ) <b>María Dolores HERNANDEZ Rueda</b> Chef du service d'inspection du CGPJ <b>Ana HOYOS</b> Membre du service d'inspection du CGPJ
<b>FRANCE</b> <b>IGJ FR</b>	<b>Stéphane NOEL</b> Chef du service de l'Inspection générale de la justice (IGJ). Président du RESIJ <b>Marjorie OBADIA</b> Inspectrice générale de la justice <b>Yannick MENECEUR</b> Inspecteur de la justice <b>Hugues-Jehan VIBERT</b> Chargé de mission à l'IGJ

<b>ITALIE</b> <b>IGJ IT</b>	<b>Monica SARTI</b> Chef de l'Inspection Générale de la Justice <b>Marco MAZZEO</b> Inspecteur général en chef de la Justice
<b>PORTUGAL</b> <b>CSM PORT</b>	<b>Raquel ROLO</b> Membre du CSM <b>Margarida SOUSA</b> Inspectrice coordinatrice du CSM
<b>ROUMANIE</b> <b>CSM ROU</b>	<b>Alexandra PANAIT</b> Inspectrice du service d'inspection générale de la Justice

Était représentée en tant qu'État candidat observateur du RESIJ :

<b>MOLDAVIE</b> <b>IJ MOLD</b>	<b>Diana IONITA</b> Inspecteur en chef de l'Inspection Judiciaire
-----------------------------------	--

## **I. PROCÈS-VERBAL**

### **1. Séance d'ouverture, approbation de l'ordre du jour et précisions sur l'ordre du jour**

La réunion a été ouverte par une allocution de bienvenue prononcée par M. Stéphane NOEL, président du RESIJ et chef du service de l'inspection générale de la justice en France.

M. NOEL a présenté la demi-journée de réunion et d'Assemblée Générale du RESIJ.

Il a présenté l'ordre du jour, en précisant qu'il propose que la première partie de l'AG soit consacrée aux suites à réserver après le dépôt, le 5 décembre 2025, des statuts modifiés de l'association AISBL (internationale de droit belge) RESIJ auprès du greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles ainsi qu'aux élections nécessaires concernant le Bureau Exécutif du RESIJ. Ainsi les points évoqués dans l'ordre du jour à 9 heures 15 et certains points inscrits à 11H 15 (pour l'organisation du RESIJ) seront regroupés.

Un point de l'ordre du jour sera reporté : il s'agit du bilan sur l'étude comparée des inspections générales du RESIJ (point 2.4 sur l'intégrité de l'ordre judiciaire et la prévention du risque corruptif) qui devait être évoqué à 9 heures 45. En effet, les réponses de tous les membres du RESIJ sont bien parvenues mais le comité de lecture des réponses n'a pas pu commencer ses travaux.

**L'ordre du jour ainsi adapté a été approuvé par l'ensemble des membres présents.**

### **2. Discussion sur les statuts du RESIJ modifiés, et sur les suites à réserver au dépôt le 5 décembre 2025 des modifications portées aux statuts de l'association de droit belge RESIJ**

L'acte de dépôt en date du 5 décembre, auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise francophone, des statuts du RESIJ modifiés ainsi que la version consolidée des statuts du RESIJ ont été adressés aux membres du RESIJ en amont de cette AG, le 8 décembre 2025 par courriel. **Ces documents sont joints au présent PV.**

M. Paul Vandenberghe (administrateur du CSJ Beige) a signalé à cette occasion au président du RESIJ que sont toujours référencés auprès du registre des entreprises et personnes morales à Bruxelles les anciens administrateurs pour le RESIJ, dépositaires

originels des statuts (Mme Magali CLAVE pour la Belgique, M. Jean-François BEYNEL pour la France, M. Mario BELO MORGADO pour le Portugal et M. Andrea NOCERA pour l'Italie). Les représentants du CSJ Belge précisent qu'il y avait 4 membres administrateurs statutaires à l'époque (2017.2018) pour 5 membres du RESIJ.

**Le président propose qu'il soit acté par un vote que ces quatre anciens administrateurs du RESIJ, sont, de facto, radiés en qualité d'anciens administrateurs**

**Les membres du RESIJ votent à l'unanimité cette radiation de facto.**

**En outre, le président demande aux membres du RESIJ d'acter, par votes, à l'issue des élections partielles au Bureau exécutif, la désignation des nouveaux administrateurs désignés pour être enregistrés comme tels auprès du registre des entreprises et des personnes morales à Bruxelles.**

**Les membres du RESIJ approuvent cette proposition.**

Les sujets à débattre après ce dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles sont :

**1° La situation administrative du RESIJ, son organisation administrative** ; Nous disposons d'un document « règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement du secrétariat du RESIJ » adopté à l'AG de TIRANA le 14 décembre 2023.

*Pour rappel, ce règlement évoque une « structure administrative d'appui, sous l'autorité du Bureau Exécutif du RESIJ. Chaque membre de l'association désigne un représentant au sein de cette structure d'appui qui agit comme un point de contact. Le point de contact désigné pour représenter le service d'inspection dont fait partie le président assure le pilotage général de la structure administrative d'appui ; les compétences de la structure administrative d'appui sont : coordination générale, conseil, soutien au bon fonctionnement des organes du RESIJ (Cf. réunions et CR, communication de documents, modalités de travail avec emploi des courriels et des visioconférences, etc).*

Pas de débats sur ces aspects.

Postérieurement à l'AG, le Président envisage de l'inscrire à l'ordre du jour d'une des réunions prochaines du Bureau Exécutif (BE) pour en débattre ensuite à la prochaine AG.

## **2º Le règlement financier et la question d'un compte courant afin de recevoir les cotisations annuelles des membres.**

*Pour mémoire, selon l'article 6 des statuts, la cotisation des membres du RESIJ est de 5000 euros maximum. L'article 6 des statuts suppose un règlement financier adopté par AG. Nous disposons d'un document intitulé « règlement financier du RESIJ » qui a été approuvé lors de l'AG de TIRANA du 14.12.2023.*

*En résumé, ce document prévoit un exercice annuel, des recettes (cotisations, subventions et toute autre ressource), des dépenses (frais de fonctionnement des organes, dont les coûts d'organisation des réunions, des commissions et groupes de travail, frais de voyage des participants aux réunions ; ou encore frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement en cas de mise en place d'un secrétariat permanent. Ce règlement prévoit aussi un trésorier qui prépare un projet de budget présenté à l'AG. Le projet de budget reçoit l'accord préalable du BE.*

### **Débats**

La Belgique précise que l'administrateur du CSJ Belge, Paul Vandenbergh (qui est le rédacteur de nombreux documents statutaires du RESIJ et a déposé les statuts modifiés) pourrait être habilité à ouvrir un compte au nom du RESIJ.

**Sur indication du représentant belge, le président propose que l'AG désigne un mandataire, qui assurera les fonctions de trésorier et de représentant de l'Association pour ouvrir un compte bancaire au nom de l'association, ce compte pouvant accueillir les cotisations des membres du RESIJ pour 2026 et d'autres ressources le cas échéant.**

**Les membres du RESIJ votent à l'unanimité la désignation de Paul Vandenbergh comme mandataire, avec les missions décrites ci-dessus.**

L'Albanie et la Roumanie indiquent qu'elles avaient déjà provisionné dans leur budget la cotisation annuelle de 2025. Ces cotisations sont « caduques » car le compte bancaire ne sera pas ouvert au cours de l'année 2025. L'Albanie insiste pour avoir l'assurance que les cotisations de l'année prochaine pourront bien être déposées sur le compte et dépensées, car c'est une question de budget arrêté pour l'année.

**Le président propose pour 2026 une cotisation abaissée à la somme de 2500 euros.**

**L'ensemble des membres présents expriment leur accord pour verser, pour l'année 2026, une cotisation de 2500 euros.**

**Le président indique que le prochain Bureau Exécutif (BE) fera le point, notamment avec les membres belges et Paul Vandenberghe pour définir les modalités et le calendrier des missions du mandataire désigné.**

### **3. Mécanismes de prise de décision et renouvellement des mandats de certains membres du Bureau Exécutif**

*Pour mémoire, rappel du PV de LISBONNE : Ce point vise à définir le niveau d'autorité et de représentation de chaque pays lors des votes ou prises de position au sein du RESIJ. L'objectif est de garantir une transparence accrue, une responsabilité claire et une cohérence institutionnelle. A ce sujet, les membres ont exprimé une position unanime : les mécanismes de prise de décision, tels que régis par les statuts de la RESIJ, sont équilibrés et doivent être maintenus. Aucun changement n'a été apporté ni proposé en ce qui concerne ces dispositions.*

#### **3.1 Discussion générale sur le fonctionnement actuel du BE**

Les membres du RESIJ n'expriment aucune difficulté.

Les membres du RESIJ qui ne font pas partie du BE se déclarent bien informés des décisions du BE, notamment par les compte-rendu qui leur sont envoyés.

L'Espagne indique que les réunions du BE en visioconférence sont rapides et sont efficaces.

#### **3.2 Renouvellement des mandats de certains membres du BE (votes)**

*Rappel : Depuis l'AG de Lisbonne du 23 mai 2025, il y a deux nouveaux mandats : celui du Président du RESIJ, M. Noel chef de l'IGJ française et celui du 4ème membre du Bureau exécutif au vu des statuts modifiés (à la place de la France qui, devenant présidente du RESIJ ne peut plus faire partie du BE), qui est le représentant de la Belgique, Président du CSJ Belge, en la personne de Daniel Van den Bossche. Pour ces deux personnes, le mandat de deux ans expirera en mai 2027.*

*Les trois autres membres du BE (inspection générale italienne représentée par Mme Monica SARTI, service de l'inspection du CSM portugais représenté aujourd'hui par Mme Raquel ROLO, Conseil Général du Pouvoir Judiciaire espagnol représenté aujourd'hui par Mme Isabel Revuelta De Rojas) ont été désignés lors de l'AG de TIRANA en décembre 2023. Les mandats étant de 2 ans (article 10.1), il convient de procéder à un renouvellement partiel du BE.*

**Dépôts des candidatures :**

1. **Candidature de l'Albanie** : Aucun document n'a été déposé préalablement auprès de la présidence. La candidature est déposée aujourd'hui.

Nous aimerais tenter cette expérience.

2. **Candidature de l'Espagne** : La candidature a été adressée auprès du président avant cette AG par message électronique.

Nous souhaitons poursuivre notre pleine collaboration avec le Réseau ; l'Espagne était un membre fondateur du RESIJ ; notre engagement est total dans le projet du président et nous sommes conscients de l'importance de ce réseau pour les services d'inspection européens. Pour concrétiser notre engagement, nous proposons d'organiser la prochaine réunion et AG du RESIJ en Mai 2026 à Madrid ;

Nous vous adresserons les documents nécessaires dans le délai de 30 jours.

3. **Candidature du Portugal**. La candidature et les documents nécessaires ont été adressés avant cette AG à la présidence par message électronique.

Nous participons activement au Bureau Exécutif et nous nous engageons fortement dans le fonctionnement régulier du Réseau ; il faudrait maintenir l'équipe actuelle car elle fonctionne bien.

4. **Candidature de l'Italie** ; la candidature est faite aujourd'hui ; les documents nécessaires doivent parvenir au plus vite à la présidence.

L'Italie est parmi les plus anciens services d'inspection d'Europe et membre fondateur du RESIJ.

**Votes et désignation en conséquence des administrateurs du RESIJ**

Albanie 2 voix. Espagne 7 voix. Portugal 7 voix. Italie 5 voix

**Le Bureau Exécutif est composé (outre le président et le représentant de la Belgique déjà élus depuis mai 2025), par les représentants de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, élus ce jour, 12 décembre 2025.**

**A l'issue des votes, le président sollicite un autre vote sur la désignation des administrateurs du RESIJ, à enregistrer comme tels auprès du registre des entreprises et personnes morales à Bruxelles.**

**Il propose les administrateurs du RESIJ suivants :**

- **Le président du RESIJ, M Stéphane NOEL chef de l'Inspection générale de la justice française**
- **M. Daniel Van den Bossche, Président du Conseil supérieur de la justice Belge**
- **Mme Maria Dolores HERNANDES RUEDA, chef du service de l'inspection du Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ) espagnol**
- **Mme Monica SARTI, chef d'inspection générale de la justice italienne**
- **M Luis AZEVEDO MENDES, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature Portugais**

**Les membres du RESIJ présents votent à l'unanimité la désignation de ces administrateurs, chacun étant invité à signer le présent procès-verbal.**

### **3.3 Sujet à débattre : la rédaction actuelle de l'article 10.1 des statuts à propos de la durée des mandats des membres du BE du RESIJ.**

*Le président rappelle que l'article précité prévoit que le BE est composé du Président et des représentants de quatre membres de l'association. Ces membres (dénommés membres du Bureau Exécutif) sont élus pour un mandat de 2 ans, renouvelable une fois. Le président s'interroge sur le terme « renouvelable une fois » car le BE ayant 4 membres permanents et l'association elle-même seulement 8 membres à ce jour, ce système de renouvellement paraît peu tenable à long terme. Le Président soumet l'idée d'une modification de l'article 10.1 des statuts pour supprimer les termes « une fois ».*

#### **Débats**

Dans le principe, les membres du RESIJ sont d'accord. La Belgique rappelle que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour de la présente AG et qu'au vu de l'Article 15 des statuts, comme il s'agit d'une nouvelle modification de nos statuts, il faut d'abord déposer cette proposition de modification des statuts, en Bureau Exécutif, puis en AG.

**Les membres du RESIJ sont d'accord dans le principe et le président décide que cette proposition de modification de l'article 10.1 des statuts sera inscrite à l'ordre du jour du prochain BE, pour la soumettre ensuite à l'AG de mai 2026.**

#### **4. Etude comparée des inspections générales du réseau (2.4 sur l'intégrité de l'ordre judiciaire et la prévention du risque corruptif)**

Le président remercie tous les membres du RESIJ d'avoir répondu à ce questionnaire et remercie le Portugal d'avoir commencé à faire une synthèse. Le comité de lecture (Espagne, Portugal et France) va poursuivre ses travaux (délai fin février 2026).

**Ce point est reporté à la prochaine AG de mai 2026.**

#### **5. Présentation par l'Italie et La France des travaux nationaux sur l'IA et débat sur les perspectives pour le RESIJ**

Présentation par power-point de l'Italie (document en pièce jointe)

Présentation par la France par une visio.

Italie : on peut utiliser « copilote » mais en anonymisant et à titre expérimental. Tous les magistrats peuvent utiliser Copilote mais s'ils prennent des données privées, ils s'exposent à des suites disciplinaires. Le système dépend de Microsoft mais on a pris des garanties. Pour le service d'inspection de la justice, on est en train de créer un service de données internes.

France : On travaille au ministère de la justice sur un projet Mistral (10 000 Licences et on voudrait 2500 utilisateurs en phase de Test), c'est une start-up privée qui existait déjà mais l'Etat a passé un contrat avec la start-up, en prenant des engagements de sécurité pour « verrouiller » le système et empêcher la mutualisation de données à l'extérieur. L'idée est d'avoir un système propre et des serveurs propres. Une autre Inspection générale (l'IGAS, qui dépend du ministère de la Santé et du travail) utilise COPILOTE.

Espagne : nous n'avons pas de loi spécifique, comme en Italie mais nous utilisons le cadre du règlement européen validé par acte royal, mais au CGPJ, nous avançons par petits pas : on travaille sur un guide d'utilisation, l'hébergement des données est dans le centre de documentation judiciaire (données hébergées en interne) ; on travaille sur une instruction interne pour les 5000 juges pour utilisation IA. Chez nous, interdiction de l'utilisation de COPILOTE pour les jugements mais pour l'administration de la justice, qui sont en données ouvertes. L'Inspection utilise Copilote pour les travaux du service d'inspection. Mais il y a deux versions de Copilote.

**Le président propose de refaire le point sur l'utilisation de l'IA dans le cadre de nos missions d'inspection dans 6 mois.**

## **6. DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU RESIJ**

### **6.1 Présentation du séminaire de l'ARNJIS (réseau arabe des services d'inspection) à Salalah, Sultanat d'Oman**

France : Bonne préparation par le Conseil de l'Europe et la CEPEJ et les échanges sur des cas pratiques est une bonne méthode, profitable à tous. Pour la France, les échanges avec le Liban se sont renforcés et nous avons organisé trois journées d'échanges de pratiques avec quatre inspectrices et inspectrices générales. Le président souligne l'intérêt de l'ouverture vers d'autres pays.

Italie : Expérience positive et échanges intéressants sur les cas pratiques européens ; les exemples des jurisprudences étaient riches.

Espagne : Bonne expérience d'échanges entre les systèmes européens et des pays arabes ; il y a des particularités pour les femmes dans certains systèmes juridiques et c'était intéressant de le relever.

Portugal : les thèmes des cas pratiques confidentialité, impartialité, conflits d'intérêts) nous ont permis d'analyser de façon plus critique nos propres pratiques

Belgique : c'est une méthode intéressante pour se rencontrer pour tendre à de meilleures pratiques ;

La présidence française indique qu'elle a participé à une réunion en ligne de l'ARNJIS le 11 décembre dernier : la prochaine AG sera autour du 22.23 septembre 2026 et se tiendra à Lisbonne ; le thème sera probablement la préservation des droits individuels et fondamentaux et les garanties de la justice.

Pour le prochain séminaire de l'ARNJIS, l'Albanie et la Roumanie rappellent qu'ils sont intéressés pour y participer au nom du RESIJ. Le président note cet intérêt. Il évoque pour la prochaine AG de l'ARNJIS de septembre 2026 la participation de l'Albanie, laquelle répond qu'il faut d'abord vérifier la disponibilité de Monsieur le Haut Inspecteur de la Justice. Quand la présidence disposera des dates confirmées de cette AG, un message d'information générale sera effectué aussitôt par la présidence.

### **6.2 Présentation par le président de la visite au Conseil de l'Europe du 17/11 par une délégation du BE et perspectives :**

Le président rappelle que la délégation (France, Belgique, Portugal) a été très bien reçue par M. Esposito pour le Conseil de l'Europe et le Président Guyomar pour la CEDH, outre les rendez-vous avec les délégations permanentes. Cette rencontre a été bonne et dynamique.

Belgique : rencontres passionnantes, attention portée de façon concertée au déclin de l'état de droit et au soutien à la Convention européenne DDH. Lien entre Conseil de l'Europe et RESIJ à développer.

Portugal : on a constaté une grande méconnaissance du réseau, il faut mieux se faire connaître.

France : pour le Conseil de l'Europe, il est difficile de pouvoir sélectionner des experts. Or le RESIJ a la qualité d'experts. Du côté de la CEDH, nos interlocuteurs ont évoqué le fait que le RESIJ soit considéré comme un groupe d'experts et donne un avis consultatif en matière d'expertise ; nous avons produit des documents pour être reconnus comme experts (Cf. rapports en matière d'environnement ou de majeurs vulnérables). Notre documentation interne, issue de notre étude comparée, est destinée à améliorer nos pratiques mais en même temps, constitue notre « vitrine » du RESIJ (cf. dernière version décembre 2023).

Bulgarie : c'est très bien d'avoir créé ce document d'étude comparée, il est déjà très complet, il faut le finaliser, l'actualiser et le présenter et préparer de nouveaux documents (comme la méthodologie commune au RESIJ) Il faut l'actualiser Etat par Etat ; il faut travailler sur un guide méthodologique

La présidence française approuve le fait qu'il faut actualiser et finaliser ce document, en le relisant Etat par Etat, pour pouvoir le présenter dans une forme stabilisée.

## 7. Présentation du site Web du RESIJ et perspectives

Power point présenté par la France.

France : importance d'être crédible, montrer qu'on peut s'engager sur des actions concrètes, ensemble au service de l'UE et de la CEPEJ. Il faut une mise en valeur de nos réalisations. A l'avenir les PV des AG y seront.

On va faire le point avec la Roumanie pour la réservation du nom de domaine et pour l'hébergement du site, payé environ 200 euros par an ; pour l'instant la Roumanie s'en acquitte.

La vidéo de présentation du RESIJ est sans doute à refaire avec les acteurs d'aujourd'hui.

Espagne : Sur Google RESIJ on n'accède pas directement au site ;

Le président répond qu'on va faire le point pour mieux référencer le RESIJ sur Google.

## **8. Perspectives des travaux en interne du RESIJ et des travaux externes (appels à projets notamment)**

**Débats généraux et l'appel à projet de l'UE (paru le 11 décembre 2025 sur le site de l'UE) en matière coopération en matière civile et pénale entre les services européens d'inspection de la justice.**

France : pose la question des sujets d'études, avec l'objectif de trouver des sujets qui parlent aux pays Européens et au Conseil de l'Europe et l'UE. Le Conseil de l'Europe, lors de notre rencontre du 17 novembre, n'avait pas d'idée précise mais conseillait de prendre des sujets liés à la spécificité des missions des services d'inspection. Il faut prendre un sujet ouvert.

Exemples : mineurs étrangers migrants et isolés ? conditions d'accueil dans les tribunaux et intelligibilité des documents remis aux justiciables ? délais de traitement des contentieux et le traitement plus rapide des procédures ?

Espagne : La manière de s'exprimer dans les résolutions judiciaires, le langage clair pour les citoyens, la compréhension des décisions ? En Espagne, la communication appartient au Conseil et pas à l'inspection. Pour les mineurs étrangers migrants, c'est plus un sujet du ministère de l'intérieur. Il faut trouver un sujet général, mais du point de vue des services d'inspections, avec une approche de méthodologie des inspections, le cœur de l'inspection est le sujet de la durée des procédures judiciaires.

Albanie : la Communication de la justice, mais aussi Ethique du magistrat et déontologie, qui représentent les fautes disciplinaires les plus retenues. Sur l'Ethique des magistrats : comment par le travail des services d'inspections et des hauts conseils de la justice ou de la magistrature, on arrive à influencer sur l'éthique des magistrats et une conduite responsable ; notre rôle impacte la qualité et l'efficacité de la justice.

Belgique : l'association européenne des conseils de justice a déjà ses sujets, notamment l'IA et la communication ; Pour la Belgique, la notification des décisions de justice est un sujet. Sur la durée des procédures, la CEPEJ travaille déjà dessus. Le thème de l'accueil du justiciable et du langage clair nous intéresse : un travail à systématiser sur la lisibilité des documents. Les mesures de digitalisation de la justice entraînent une perte de repères pour certains justiciables (l'accès au juge devient plus difficile ou complexe pour certains) Les outils digitaux sont-ils respectueux des garanties fondamentales ? La question de l'indépendance numérique est un vrai sujet (certaines juridictions se sont retirés de Microsoft) : appel à une indépendance numérique européenne.

Italie : Les rapports entre les juges et la communication de masse ; Le sujet des secrets et limites dans la communication et si on travaille sur la qualité et la durée des procédures, on peut travailler sur l'IA.

Portugal : les juges et droits humains et les services d'inspection garants du respect des droits humains (indépendance) ; la Justice est le dernier rempart et dernières ressources ; le sujet de l'ingérence du pouvoir exécutif dans le pouvoir judiciaire. Groupe de travail en cours au Portugal sur le langage clair (nous faisons le lien avec l'IA), mais du point de vue du RESIJ, on pourrait poser la question, comment améliorer le fonctionnement à travers les services de l'inspection (accès à la justice)

France : il y a du côté du Conseil de l'Europe de fortes attentes de nos spécificités de nos services d'inspection (Pour la CEPEJ : codes de conduite, méthodologie de l'inspection, Reduction des arriérés judiciaires et les délais raisonnables). Il faut trouver sa place par rapport à la CEPEJ et trouver notre expertise.

*Exemple : Le sujet sur notre préoccupation à propos de la transformation numérique de la justice est intéressant : quelles évaluations de l'impact de cette numérisation des procédures ?*

Bulgarie : il faut trouver un travail comparé avec travail sur la méthodologie, ainsi qu'un travail collaboratif utile pour chacun.

Italie : Trouver un sujet à rattacher avec les services d'inspection

Roumanie : les aspects organisationnels, respect des délais de procédure, durée des jugements nous intéressent. On identifie les risques et les vulnérabilités.

France : le président propose de conjuguer les enjeux déontologiques (notre métier) et l'objectif d'efficacité de la justice avec les enjeux numériques. Il faut que la déontologie des juges soit irréprochable et il faut parallèlement améliorer la qualité de la justice notamment par la justice numérique. Pour raccrocher à notre spécificité de services d'inspection, la question serait aussi comment adapter notre méthodologique des services d'inspection pour aborder ce contrôle méthodologique

*Proposition : Enjeux éthiques et déontologiques dans le développement du numérique dans la justice pour améliorer le traitement des contentieux (cf. avancées, risques, effets de bord) et comment améliorer nos méthodologies des services d'inspection (dans l'objectif d'une justice efficace, de qualité, indépendante et souveraine)*

C'est l'UE qui fait l'appel d'offres mais pour exister auprès de Bruxelles et de Strasbourg, il nous faut d'abord aller vers la CEPEJ (et aller parallèlement présenter l'activité du RESIJ).

On va se rapprocher de la CEPEJ. A défaut on formalisera notre candidature seuls auprès de l'UE.

**Le président conclut qu'il faut rapidement :**

**1 faire circuler le sujet ainsi écrit entre nous pour l'améliorer et le préciser, avec un argumentaire, sur quelques paragraphes**

**2 il faut faire un memo et aller voir la CEPEJ pour présenter ce sujet (contact rapide)**

**3 La réponse à l'appel à candidature est à déposer avant fin avril 2026. Dossier UE est très lourd à monter, il faut des annexes budgétaires chiffrées, sur environ 80 pages et la France va aller voir la direction des affaires européennes du ministère (DAEI) pour l'aider à remplir un dossier.**

## **9. Point sur l'ouverture du RESIJ à d'autres Etats**

France La CEPEJ était prête à faire les bons offices pour nous aider à élargir notre réseau (notamment via le réseau des Conseils Supérieurs de la Magistrature). On peut profiter d'une AG de la CEPEJ pour se présenter. Il faut se rapprocher aussi de Madeleine MATTHIEU présidente du réseau des CSM européens (notamment pour connaître les sujets sur lesquels ils travaillent et se différencier).

Belgique : Regarder vers d'autres pays : Pays-Bas, Le Luxembourg a un nouveau Conseil Supérieur ; pour les Pays-Bas, on connaît leur CSJ mais il s'occupe que des juges et ils ont une instance disciplinaire (pour les PR c'est le PG)

Albanie : des contacts sont pris avec les Institutions disciplinaires des Pays-Bas, et en particulier avec un Juge responsable de la section disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature, M. Fierstra, qui est aussi président de l'association des juges. L'Albanie connaît également le procureur général près la cour suprême, qui gère le processus disciplinaire des magistrats du parquet.

France : son rapprochement avec l'Allemagne a échoué (pas de services d'inspection et système judiciaire très différent en ce qui concerne l'organisation « centralisée », qui n'a aucune compétence sur les juridictions de terrain).

Question du président : quid Norvège, Suède, Danemark ?

Portugal : confirme ses contacts avec l'Irlande. Par ailleurs, le président de la CA de Porto est le président de l'association des juges européens et on peut faire un rapprochement.

Italie : pour Malte une démarche est faite.

**Président :** Il faut continuer nos efforts de rapprochements (autres réseaux européens et autres pays)

**10. Point sur la prochaine AG du RESIJ (mai 2026)**

**Proposition de l'Espagne d'accueillir l'AG de mai 2026 à Madrid : accord unanime**

**11. Point en suspens lors de l'AG de Lisbonne 23 mai 2025: adhésion définitive de la Moldavie**

La France et l'Italie mentionnent l'accord de leur ministre de la justice respectif,

**La Moldavie intègre de façon pleine et entière le RESIJ.**

**RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR LE RESIJ**

**1. Anciens administrateurs du RESIJ notés au registre des entreprises et des personnes morales de Bruxelles radiés de facto**

**2. Election pour renouveler 3 mandats au sein du bureau Exécutif : élection de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie.**

**3. Après cette élection, désignation à l'unanimité des cinq administrateurs du RESIJ, à enregistrer au registre des entreprises et des personnes morales à Bruxelles**

**4. Après le dépôt des statuts modifiés au registre du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles le 5 décembre 2025, le RESIJ peut avancer sur son organisation financière. L'AG vote à l'unanimité la désignation de M. Vandenberghe, administrateur du CSJ belge, comme mandataire aux fins d'ouvrir un compte bancaire pour recueillir les cotisations et autres ressources et d'exercer les fonctions de trésorier pour l'année 2026.**

**5. Vote unanime pour fixer pour l'année 2026 une cotisation des membres du RESIJ (versement après ouverture du compte) : somme fixée à 2500 euros par pays (engagement de tout dépenser avant la fin de l'année 2026)**

**6. La présidence propose de réfléchir à une modification des statuts, pour l'article 10.1 (renouvellement des mandats du BE : enlever les mots « une fois » après « renouvelable ») ; les membres approuvent le principe. En application de l'article 15 des statuts, la présidence va soumettre cette proposition au prochain BE puis à la prochaine AG de mai 2026.**

7. Décision d'aller présenter le RESIJ, son fonctionnement et ses travaux auprès de la CEPEJ

8. Continuation des travaux d'ouverture RESIJ à autres pays (Malte, Irlande, etc) et de rencontrer les autres réseaux européens (dont celui des conseils supérieurs de la justice européens)

9. Décision sur les travaux du RESIJ à venir : répondre avant mi-avril 2026 à l'appel à projets de l'UE, en présentant prioritairement le projet à la CEPEJ. La thématique est liée aux enjeux du numérique, à la qualité de la justice et aux enjeux éthiques et déontologiques, en conservant une approche d'expertise liée aux méthodologies des services d'inspection du RESIJ

10. Adhésion pleine et entière de la MOLDAVIE

11. AG Prochaine MADRID 28.29 mai 2026.

## **II PIECES JOINTES AU PV**

1 Acte de dépôt du 5 décembre 2025 statuts modifiés du RESIJ au greffe du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

2 Pièces jointes aux candidatures au BE de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie

3 Copie de l'appel à projet de l'UE (en anglais et en français)

**Stéphane Noël**  
Président  
du Réseau Européen des Services d'Inspection de la Justice

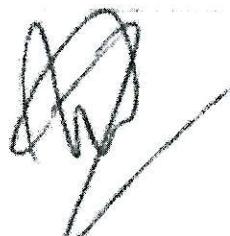


## **Autres membres du RESIJ**

### **Mimoza KOCHU**

Conseillère Cabinet de la Haute inspection de la justice

Albanie



CI →

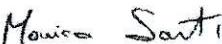
**Daniel VAN DEN BOSSCHE**  
Président du Conseil supérieur de la justice  
Belgique

**Teodora TOCHKOVA**  
Inspectrice Générale  
Inspection supérieure de la Justice (ISJC)  
Bulgarie



**Isabel REVUELTA de Rojas**  
Inspectrice générale  
Membre du Conseil général du pouvoir judiciaire  
Espagne



**Monica SARTI**  
Chef de l'inspection générale de la Justice   
Italie

**Raquel ROLO**  
Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature  
Portugal



**Alexandra PANAIT**  
Inspectrice du service d'inspection générale de la Justice  
Roumanie

